

APPEL À PROJET 2026



Sommaire

1. Contexte (p3)

- a) Les Jardins Ephémères (p3)
- b) L'Eglise et ses peintures (p4)
- c) Le marais et la zone humide (p4)
- d) Le musée Départemental de l'école Publique (p5)
- e) L'exposition « Eau du Haut » (p5)

2. Objectifs (p6)

- a) Objectifs du concept des Jardins Ephémères (p6)
- b) Objectifs du concept des Jardins Ephémères (p6)

3. Communication (p6 et p7)

4. Engagement des Concepteurs (p7)

5. Réalisation (p7 à 8)

6. Nature des projets (p9 à 10)

7. Conditions Techniques (p10 à 11)

8. Conditions de participations (p11 à 12)

9. Critères de sélection (p12)

10. Budget et engagement des concepteurs (p12 à 14)

11. Modalité du paiement (p14)

12. Déposer sa candidature (p14 à 15)

13. Calendrier prévisionnel 2025-2026 (p15)

Annexes : annexe 1 : plan des jardins / grille d'analyse du projet de parcelle (p17 et 18)

1. Contexte

Les jardins Éphémères sont nés d'une volonté politique de revitaliser le monde rural en réinvestissant, en centre bourg, une peupleraie en friche à la fin des années 90, sur la commune de Saint-Fraigne. Depuis l'année 2000, les jardins Éphémères réunissent artistes, plasticiens, jardiniers et passionnés autour d'un projet commun qui accueille des visiteurs entre le premier week-end de juin et le premier dimanche de septembre.

Ces jardins font partie du site touristique nommé l'Isle Nature, qui est portée par la mairie de Saint-Fraigne. L'Isle Nature est située au cœur du village et composée de 5 pôles distincts et complémentaires :

- Les Jardins Éphémères
- L'Église et ses peintures murales classées
- Les marais et la zone humide
- Le musée de l'École publique Départemental
- La maison de l'Eau
- L'Exposition « Eau du Haut »



1a. Les Jardins Éphémères

Les Jardins sont dits « Éphémères » car ils sont inondés pendant la période hivernale. Les conditions météorologiques et la nature du sol (situé en zone humide) impliquent une désinstallation des parcelles en fin de saison afin de laisser la nature reprendre ses droits.

Chaque année, ils sont imaginés et repensés par des jardiniers amateurs ou paysagistes professionnels, écoles, centres de loisirs, centres médico-sociaux, ou associations par un thème défini par la municipalité.

Ils s'étendent sur une surface d'un hectare et sont composés de 12 parcelles de tailles différentes, séparées par une haie d'osier, et un ruisseau.

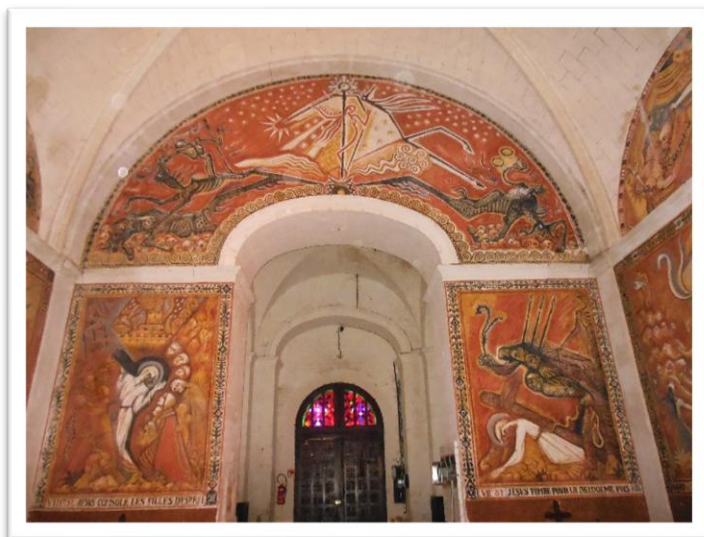
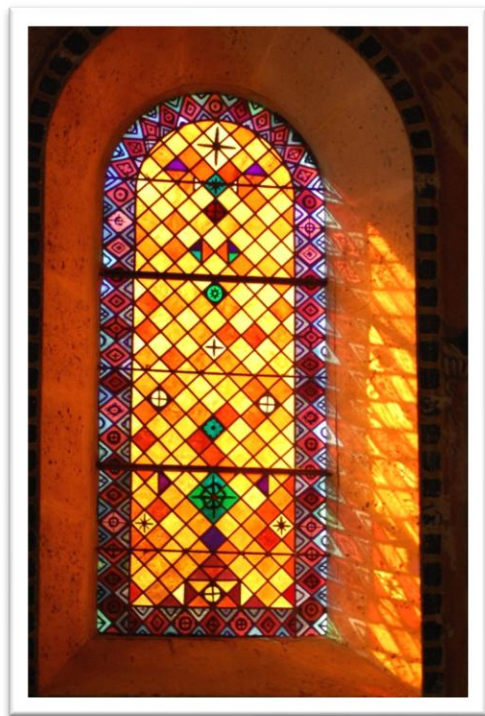
Durant la période estivale, de nombreuses animations sont organisées dans et autour des Jardins. Le site accueille plus de 500 scolaires durant le mois de juin. Des animations en lien avec l'éducation à l'environnement et au développement durable utilisent les parcelles comme support pédagogique.



1b. L'Église et ses peintures murales

La grande richesse de l'église de Saint-Fraigne réside dans ses peintures murales. Elles sont le fruit du hasard et de l'amitié qui lia Louis Mazetier, maître verrier réputé de la 1^{ère} moitié du XX^{ème} siècle, et Ferdinand Couffignal, curé de Saint-Fraigne de 1910 à 1972.

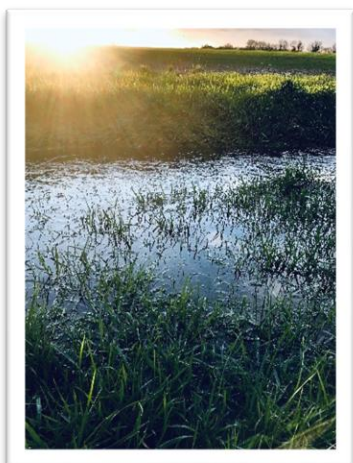
Ces peintures sont classées monuments historiques depuis 1999. En 2021, une restauration complète de l'église a débuté et se terminera fin 2025. L'église et ses peintures se visitent sur réservation.



1c. Le marais et la zone humide

Encore cultivé il y a 25 ans, le marais a vu une recolonisation spontanée se mettre en place très rapidement, faisant apparaître une mosaïque des milieux humides : prairies alluviales, roselières, aulnaies-frênaies constituent aujourd'hui le paysage du marais, en constante évolution vers une identité naturelle à reconquérir et à expliquer.

Le SMABACAB (Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture Auge et Bief) est chargé de le protéger.



1d. **Le musée Départemental de l'école Publique**

Le musée de l'école publique est une association indépendante qui valorise l'histoire de l'école publique à travers des ateliers ludiques et un musée d'archives.

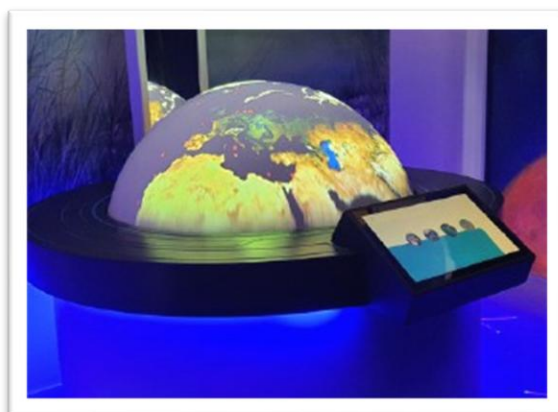


1e. **L'exposition « Eau du haut »**

L'exposition vous propose un voyage autour du globe au travers d'éléments interactifs et support de projection, ce module permet de mieux comprendre les caractéristiques de l'outil satellite à l'échelle planétaire. Le Muséum de Toulouse et la cité de l'Espace s'associent dans la co-production de cette exposition dont l'objectif est de faire découvrir au visiteur l'importance des satellites dans la connaissance de notre planète et dans la gestion de l'eau terrestre.

« Eau du haut » s'organise en 4 pôles : Océans, Glace, Atmosphère et Eaux continentales

Ces espaces thématiques comportent en outre des éléments manipulatoires, maquettes, images photographiques et témoignage audio.



2.Objectifs

2a. Objectifs du concept des Jardins Éphémères :

- Sensibiliser tous les publics à la fragilité et à la valeur du patrimoine, qu'il soit naturel, artistique ou bâti.
- Inscrire le site touristique dans un projet global de développement durable, social et local en travaillant avec les réseaux, organisme et dispositifs structurant le territoire (PETR du Pays du Ruffécois), ainsi que nos partenaires institutionnels (l'Europe, l'État, la Région et le Département) et nos partenaires d'action tel que la Ligue de Protection des Oiseaux, le GRAINE Poitou-Charentes et la Fédération de pêche.
- Développer l'écocitoyenneté par l'éducation à l'environnement.
- Proposer un espace où s'entremêle l'éveil des sens, le ludique et l'imaginaire.
- Développer l'attractivité d'une commune rurale en valorisant son patrimoine.
- Permettre à la population locale d'accéder à des événements culturels de qualité (Théâtre, musique, cinéma, ...) dans un cadre original.
- Proposer des activités de loisirs pendant les vacances scolaires aux habitants d'une zone rurale éloignée classée en zone de revitalisation rurale (ZRR).

2b. Objectifs du concept des Jardins Éphémères :

- Participer à la promotion d'entreprise locales, d'artistes reconnus ou en devenir et de travaux scolaires pouvant être appréciés par un public touristique.
- Faire du site un espace d'échange et de création permettant à des publics divers (artistes, professionnels du paysage, amateurs, personnes en situation de handicap et/ou en difficultés sociales...) de se rencontrer, de travailler ensemble et d'œuvrer communément sur un projet.
- Enrichir le site d'idées nouvelles, de concepts originaux.
- Permettre à tous de développer et défendre le thème de l'environnement d'une manière concrète et créative en proposant des parcelles interactives.

3.Communication

La conception et la réalisation d'une parcelle au sein des Jardins Éphémères revêt une multitude d'avantages :

- C'est une vitrine « Grandeur Nature » et la possibilité de parfaire une notoriété.
- Pour une jeune entreprise, cela peut être l'occasion de bénéficier d'un tremplin pour le lancement de son activité grâce notamment à la communication effectuée par l'Isle Nature, et également, au bouche-à-oreille.
- Pour les écoles, le site est parfait pour mettre en pratique un projet et développer un concept paysager collectif. De plus, les écoles peuvent être accompagnées dans leurs travaux par des professionnels de terrain.

L'Isle Nature engage des actions de communication :

- Un livret en 3000 exemplaires est distribué sur tous le territoire Poitou-Charentes, par l'intermédiaire des Offices de Tourisme et autres partenaires.
- Une diffusion de l'information dans différents supports spécialisés et Presse locale.
- Des panneaux *in situ* permettant de valoriser le travail des artistes sélectionnés.
- La visibilité lors des visites des Jardins Éphémères à l'occasion des manifestations annuelles communale – 500 affiches et 5000 flyers distribués annuellement.
- Une mise à jour régulière du site internet ainsi que des réseaux sociaux.

4. Engagement des concepteurs

Les concepteurs s'engagent à être présents lors de l'inauguration de Jardins Éphémères début juin, afin de présenter lors parcelle au public.

5. Réalisation

La mairie de Saint-Fraigne souhaite confier 12 parcelles aux concepteurs. Cet appel à projet vise à garantir l'équité vis-à-vis de l'attribution des parcelles afin de donner un nouveau souffle aux jardins et d'offrir un spectacle paysager renouveler.

L'aménagement des jardins doit répondre à 4 règles fondamentales, tout en gardant une ouverture sur la création contemporaine, les expérimentations artistiques et l'interactivité :

1. Le respect de l'environnement – réduction de l'arrosage dans le choix des plantations
2. L'intégration paysagère – La prise en compte paysagère pour l'entretien - Le fleurissement durant 5 mois
3. Le respect du thème défini
4. L'inventivité

A noter que chaque parcelle devra respecter les règles de sécurité et d'accueil de tous publics (enfants, personnes en situation de handicap).

Thème 2026 : « Saveurs du Monde »

La réalisation d'une parcelle implique de :

- Penser le projet sur le thème défini, trouver un concept original.
- Définir les objectifs, savoir les présenter et les argumenter afin de faire adhérer l'équipe de l'Isle Nature au concept. En effet, les visites guidées sont effectuées par l'équipe et il est nécessaire d'avoir un temps de « formation au projet » afin que les agents qui effectueront les visites aient le maximum d'information à transmettre.
- Réfléchir et organiser la parcelle pour permettre un entretien facile.
- Déterminer les besoins en termes de matériaux, de plantes, de surface, et de temps.
- Privilégier des matériaux naturels, recyclé et recyclables et/ou réutilisables (Isle Nature conserve plusieurs éléments, n'hésitez pas à nous solliciter).
- Élaborer un plan le plus précis possible accompagné d'un texte explicatif afin que l'équipe de l'Isle Nature réalise un panneau descriptif à l'entrée de chaque parcelle.
- Quantifier le budget nécessaire et savoir gérer l'enveloppe allouée (pour les non professionnels, fournir une liste détaillée des matériaux et plantes – chez nos partenaires, en annexe 3.).
- Maîtriser les techniques de jardinage et gérer les délais. Les concepteurs peuvent être aidés par les personnes de leur choix sur la réalisation, en revanche aucune rémunération supplémentaire ne sera versée.
- Anticiper les éventuels problèmes liés à la floraison, à l'environnement, au climat. Il faut penser que le thème devra être respecté en tenant compte de la nature du sol, des éventuels aléas climatiques et de la durée de juin à septembre.
- Communiquer avec l'équipe de l'Isle Nature qui prendra le relais sur l'entretien en période estivale (celui-ci devra être pensé dès la conception).

ATTENTION : L'encadrante Technique vous guidera dans vos choix de plantes.

Le terrain qui accueille les Jardins Éphémères est un marais. Celui-ci peut être recouvert d'eau jusqu'à très tard dans la saison, c'est-à-dire aux alentours de fin mai. C'est une contrainte forte à prendre en considération.

Les concepteurs devront veiller à utiliser des plantes qui s'installent rapidement

Pour les plantes qui ne sont pas annuelles, il est conseillé de choisir des plants en pot de 2L minimum au développement rapide sur une saison. La taille doit être suffisante afin d'obtenir un effet charnu.

La commune peut fournir certaines plantes.

6. Nature des projets attendus

Selon le thème défini, les concepteurs devront :

1. Créer une identité visuelle :

- Permettre au visiteur d'identifier le concept rapidement pour que l'espace ait une réelle identité visuelle. Le visiteur doit découvrir la parcelle avec délectation, le thème défini doit être omniprésent sur le site.
- Découvrir le parti pris sous différentes formes : construction de mobilier, réalisation de structures, apport d'objets divers (possibilité de récupération de matériaux auprès de la commune), mise en scène végétale, jeux de couleurs et de parfums. (Liste des partenaires en annexe 3).
- Créer du volume et des hauteurs, optimiser l'espace. Il n'est pas nécessaire d'intégrer beaucoup de variété de plantes différentes, il est important de retenir que la parcelle peut être comblée par des variétés qui occupent l'espace et prennent rapidement de l'ampleur.

Voir la liste des plantes adaptées au sol des Jardins en annexe 2 et répondant aux critères mentionnés ci-dessus.

2. Créer un espace pédagogique :

Les jardins accueillent environ 2000 personnes sur la saison estivale dont la moitié est un public scolaire. Les jardins servent alors de support pédagogique d'éducation à l'environnement. :

- Avoir un message, un point de vue, une idée développée à travers le projet est essentielle et permet au visiteur de saisir rapidement le sens proposé.
- Chaque parcelle doit avoir un message différent à transmettre qui conduit au même thème, c'est-à-dire aux valeurs véhiculées par la commune quant à la préservation de l'environnement.
- Des panneaux explicatifs seront placés sur la parcelle par l'équipe de l'Isle Nature pour informer le visiteur (l'identité visuelle doit être commune à chaque parcelle). Les supports de communication pourront être réalisés en collaboration avec l'équipe de l'Isle Nature.
- Intégrer le nom des plantes (pour les supports éviter le **PLASTIQUE**, préférer les galets, ardoise, bois, ...).

3. Inviter à une découverte ludique :

- Le jardin doit être un espace où l'on acquiert des connaissances par l'intermédiaire de créations artistiques, de jeux, de parcours ... La visite doit dépasser le caractère informatif.
- Proposer un jardin « Lieu de vie » où les visiteurs sont acteurs de leur visite, où le décor est mis en scène, inviter au voyage en mettant en place des ateliers en libre accès, des jeux grandeur nature ...
- Donner une dimension expérientielle à la visite des jardins, proposer des matériaux à toucher, des plantes à sentir, mettre en valeur les découvertes olfactives.

4. Répondre aux attentes des visiteurs :

- Élaborer un cheminement au sein de la parcelle afin que le visiteur soit guidé dans sa déambulation. Ce parcours est soumis aux entrées et sorties préétablies du plan des Jardins.
- Les parcelles doivent être aménagées de manière à accueillir tout type de visiteurs. Le cheminement ne doit pas comporter différents niveaux, ni être entravé car le site bénéficie du label « **Tourisme et Handicap** » (pour les 4 vignettes handicap) et doit ainsi répondre à un certain nombre de critères.

- Susciter la curiosité des visiteurs mais également combler leurs attentes. Le jardin doit donner envie d'être découvert, doit maintenir leur intérêt pendant la visite, doit transmettre quelque chose à celui qui le traverse et donner envie d'y revenir.

5. Intégrer un entretien facile :

- Prendre en compte les spécificités naturelles du lieu telle que l'humidité constante jusque tardivement dans la saison car c'est une zone tourbeuse.
- Prévoir l'irrigation ou l'arrosage pendant la période de sécheresse.
- Utiliser le paillage et autres matériaux pouvant garder l'humidité au sol et ainsi économiser l'eau.
- Les concepteurs veilleront à la pérennité des installations et de la floraison dans le temps (sur la durée de la saison, soit 4 mois en extérieur).
- Alternier les plantes qui demandent plus d'entretien avec celles qui en demandent moins de façon à créer un équilibre de travail pour l'équipe de L'Isle Nature qui assurera le suivi de la parcelle durant la saison. (Liste des partenaires en annexe 3).
- Une préférence est accordée aux projets utilisant les matériaux de récupération et les matières naturelles et/ou recyclables. Vous pouvez vous renseigner auprès de l'équipe de L'Isle Nature pour éventuellement récupérer des matériaux de la commune.

Contacts

Isle Nature : 05 45 21 57 65

Islenature@saint-Fraigne.fr

7. Conditions Techniques

L'aménagement des parcelles et leur entretien doivent être respectueux de l'environnement ; image véhiculée dans nos jardins depuis la signature de la chartre « Terre Saine » en 2009 afin de garantir un espace sain et cohérent avec la nature environnante. D'autre part, l'entretien des jardins doit se conformer au dispositif du « Programme **Re-Sources** » de la commune qui n'utilise plus de produits phytosanitaires, dans le cadre de la démarche « **Zéro Phyto** » depuis 2011 afin d'améliorer la qualité de la ressource en eau potable du captage de Moulin Neuf.

Le site est également Jardin **refuge LPO** (Ligue de Protection des Oiseaux) depuis 2015.

L'engagement de la municipalité dans ces diverses démarches, avec le soutien de l'Atelier Chantier d'Insertion lui a permis d'obtenir en 2022 la **3ème fleur du label Villes et Village Fleuris**.

Votre jardin doit répondre aux exigences que s'est fixée la municipalité. Il doit également faire preuve d'un certain charisme en s'appropriant au maximum la parcelle, en jouant sur les formes, les textures, les hauteurs et la variété des plantes utilisées (fleurs, fruits et légumes). Il doit être un lieu de rencontre, de rêverie, de flânerie, et doit, de ce fait, accueillir visiteurs, animaux, insectes, le temps d'un repas, d'un repos, ou d'une discussion.

Les parcelles du jardin sont légèrement différentes. L'équipe de l'Isle Nature se réserve le choix d'attribuer les parcelles en fonction des projets proposés mais le concepteur peut soumettre ses préférences. Des visites en amont de l'installation seront proposées afin d'expliquer la demande de chacun.

Le planning prévisionnel de mise en place devra être scrupuleusement respecté ainsi que le budget. Le jour de la livraison, le jardin doit être mis en place et conforme au projet initial.

Les candidats pourront bénéficier de l'accompagnement technique des Encadrantes de l'Atelier Chantier d'Insertion.

L'installation du chantier et la livraison doivent impérativement intervenir un jour de semaine en présence des Encadrantes Techniques (du lundi au vendredi de 8h-12h 13h-17h30). Les concepteurs travailleront avec leurs propres outils. L'équipe de l'Atelier Chantier d'Insertion pourra être en soutien.

Des matériaux et plantes sont récupérés chaque année et peuvent être réutilisés dans les parcelles en fonction des besoins des concepteurs. La liste des matériaux et plantes récupérables est disponible auprès de l'Isle Nature.

Avant le début de la réalisation des parcelles, une réunion entre concepteur sera organisée en présence de Laurie BEUZON (responsable des jardins et Encadrante technique) et Pauline COURTOIS (Encadrante Technique), afin de définir les projets de chacun pour créer une identité paysagère cohérente.

8. Conditions de participation

Les projets seront sélectionnés sur la base du dossier de candidature. Ce dossier de candidature propose une grille de lecture et d'analyse pour apprécier le caractère original des projets et veiller au respect de la partie 7 du cahier des charges.

Pour participer, le candidat devra remettre un dossier complet contenant les documents demandés dans la partie 12.

Le dossier de candidature servira de base au jury pour analyser les dossiers et déterminer les concepteurs éligibles. Des précisions supplémentaires pourront éventuellement être demandées au cours de l'analyse technique des dossiers.

Une opération de communication sur les projets des lauréats sera engagée pour valoriser les projets retenus comme mentionné dans la partie 3.

Les candidats répondant à la sollicitation acceptent cette participation à la communication et devront fournir les éléments permettant la promotion de leurs travaux ainsi que de leur structure.

En échange, les concepteurs participants s'engagent à communiquer sur l'Isle Nature et favorisent la promotion du site à travers leurs réseaux.

Les concepteurs s'engagent à se rendre disponible lors de l'inauguration début juin. La date vous sera communiqué.

Cet appel à projet s'adresse aux personnes morales suivantes :

- Entreprises
- Association de loi 1901
- Établissements scolaires et écoles supérieures
- Organismes de recherche

- Auto-entrepreneurs
- Artistes
- Particuliers

Le porteur de projet et son ou ses partenaires seront clairement identifiés et signataires du formulaire de candidature.

9. Critères de sélection

L'Isle Nature et les experts invités du jury accordent une attention particulière au dossier :

- Prenant en compte dans l'argumentation les avantages et les contraintes du site
- Proposant des idées nouvelles et encore non exploitées sur le site
- Un projet évolutif durant la saison (floraison continue)

Pour être sélectionné parmi les concepteurs, il est important que le dossier réponde à ces critères :

- Être en parfait accord avec la thématique
- Respecter chaque critère présenté à la partie 7
- Proposer des projets réalistes et durable sur la saison estivale
- Justifier d'un bon équilibre budget/projet

Ne sont pas éligible :

- Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai
- Le jury se réserve le droit de fixer des conditions supplémentaires ou de suspendre sa décision jusqu'à l'obtention d'informations ou de précisions complémentaires dont il pourra faire la demande auprès des porteurs de projets.

Jury de sélection :

- Un comité de sélection, sous la présidence du maire de Saint-Fraigne, est composé de Jérôme MOREAU (technicien environnement du Pays Ruffecois), d'élus et d'agents de la collectivité qui se réunissent pour l'évolution et la sélection des projets sur le dossier, en fonction des critères présentés à la partie 9 et répondant aux exigences de la partie 7.
- Les porteurs de projets seront informés par courriel du choix du jury.

10. Budget et engagement des concepteurs

Une convention de partenariat sera établie entre chaque concepteur et la mairie de Saint-Fraigne.

Le projet des Jardins Éphémères repose, en grande partie, sur la base du volontariat et l'envie de partager cette aventure collective et créative. La commune attribue, en échange de l'investissement personnel des concepteurs, des enveloppes budgétaires.

En supplément des enveloppes budgétaires allouées, la commune de Saint-Fraigne propose aux concepteurs des plantes cultivées par soins ainsi que des matériaux. Il est recommandé de se rapprocher de l'Équipe de l'Isle Nature au plus tôt d'établir votre choix.

De plus, chaque concepteur est libre de faire appel à un sponsor.

L'enveloppe budgétaire est répartie comme suit :

- **Pour les concepteurs professionnels (entreprise et auto-entrepreneurs en paysagisme, horticulture, pépiniériste et artiste plasticiens) : 1000 €.**

- La réalisation et l'installation sur site par vos soins débloquent une enveloppe de 500€ TTC pour un projet « **clé en main** ».
- En complément, les professionnels ont une enveloppe de 500€ TTC pour l'achat de leurs végétaux et matériaux. Ce montant est valable pour des matériaux de type plantes, arbustes, bois, plants de légumes, graviers, poteaux ... Les accessoires en matériaux non recyclables et objets de décoration divers sont à la charge du concepteur, voir article 11 pour les modalités de versements.
- Le nombre de sessions nécessaires à l'aménagement est laissé au libre jugement du concepteur. Néanmoins il est demandé de présenter un calendrier d'intervention prévisionnel.
- La commune par l'intermédiaire de son équipe de l'Atelier Chantier d'Insertion (3 personnes mobilisables) peuvent intervenir dans la limite du raisonnable.
- A partir de l'inauguration et jusqu'au 1^{er} week-end d'octobre, la commune assure un entretien régulier de la parcelle.
- Il est cependant demandé aux concepteurs professionnels de venir au minimum 2 fois dans la saison pour vérifier l'état de la parcelle et intervenir sur les éventuels problèmes (merci de prévenir préalablement de votre visite).
- Il n'y aura aucune prise en charge des déplacements par la commune.

- **Pour les concepteurs semi-professionnels scolaires (étudiants/apprentis), nommés « catégorie 2 » : 500€.**

- La réalisation de la parcelle se fera en partenariat avec l'équipe de l'Atelier Chantier d'Insertion
- La réalisation de la parcelle se fera sur la base du bénévolat dans le cadre du projet collectif.
- L'enveloppe allouée est de **500€ TTC** pour l'achat de plantes et matériaux. Voir partie 11 pour les modalités de versement.
- Un étudiant seul peut également prétendre à la création d'une parcelle pour un projet tutoré ou un projet individuel de fin d'année.
- Deux sessions de travail dans les jardins avec l'équipe de l'Atelier Chantier d'Insertion sont effectuées avec les groupes semi-professionnels scolaires pour la participation à la réalisation de la parcelle.
- A partir de l'inauguration et jusqu'au 1^{er} week-end d'octobre, l'Atelier Chantier d'Insertion assure un entretien régulier de la parcelle.

- **Pour un concepteur amateur et semi-professionnels (associations de jardiniers, associations diverses, groupes scolaires sans qualification dans le domaine horticole), nommé « catégorie 3 » : 500€.**

- La réalisation de la parcelle se fera sur la base du bénévolat.
- L'enveloppe allouée est de 500€ TTC pour l'achat de plantes et matériaux. Voir partie 11 pour les modalités de versement.
- 2 à 3 sessions de travail dans les jardins avec l'équipe de l'Atelier Chantier d'Insertion sont effectuées avec les amateurs pour la participation à la réalisation de la parcelle.
- A partir de l'inauguration et jusqu'au 1^{er} week-end d'octobre, l'Atelier Chantier d'Insertion assure un entretien régulier de la parcelle.

Démontage des parcelles :

Le démontage de la parcelle en fin de saison doit faire en présence d'une personne de l'Atelier Chantier d'Insertion. Pour cela il faut prévenir du jour de votre intervention.

Tous les achats ou prêts de plantes et matériaux faits par la commune seront récupérés par celle-ci

11. Modalité de paiement

- **Pour les concepteurs professionnels, nommés catégories1 (entreprises et auto-entrepreneurs en paysagisme, horticulture, pépiniériste et artistes plasticiens) :**
 - L'enveloppe allouée aux professionnels (catégorie1) est de 1000€
 - 500€ seront versés après la signature de la convention.
 - 500€ seront versés à la fin de la saison touristique sur présentation des factures acquittées des végétaux, matériaux et présentation effectuées conformes au devis (montant total de 500€ maximum).
 - Si besoin, le concepteur peut trouver une source de financement supplémentaire à son projet par le biais du sponsoring dont la recherche sera laissée à sa charge.
- Pour les autres concepteurs catégories 2 et 3 :
 - Les enveloppes allouées à l'achat de plantes et matériaux sont **gérées en interne** par l'équipe de l'Isle Nature. **Tout achat doit être payé par la Mairie de Saint-Fraigne. La mairie ne peut pas rembourser un achat réglé directement par le concepteur.**
 - Les choix de plantes et les souhaits sont effectués dans un premier temps dans le dossier de réponse à l'appel à projet. Une liste détaillée du matériel et des plantes, réalisés chez nos partenaires (annexe 3), est à fournir à différentes dates butoir, cf. article 13. Calendrier.
 - Un ajustement des achats avec l'équipe de l'Isle Nature est effectué si nécessaire en cours d'aménagement afin de proposer éventuellement un équilibre « budget-projet ».
 - Le montant de **500€ TTC** est valable pour des matériaux de type plantes, arbustes, bois, plants de légumes, gravier, poteaux ... Les accessoires en matériaux non recyclables et objets de décoration divers sont à la charge du concepteur et ne seront pas achetés par la commune. Ceux-ci seront récupérés par le concepteur en fin de saison.
 - Si besoin, le concepteur peut trouver une source de financement supplémentaire à son projet par le biais du sponsoring dont la recherche sera laissée à sa charge.

12. Déposer sa candidature

Les dossiers doivent impérativement arriver avant le **31 janvier 2026** afin d'être validés pour leur passage devant le jury qui se réunira **début février 2026**.

Le cas échéant, ils doivent comprendre les noms et adresses de l'ensemble des personnes participantes au projet.

A l'occasion de la réunion du jury, les parcelles seront attribuées par la Mairie en tenant compte des exigences et besoins des projets lors de la remise des dossiers. Les concepteurs sont invités à proposer un choix de parcelle. (Voir le plan joint en annexe n°1).

CONTENUE DU DOSSIER de réponse d'APPEL À PROJETS

- Le formulaire de candidature dûment rempli et signé
- La grille d'analyse récapitulative du jury
- Le plan général en couleur signé du jardin (fourni dans le dossier AAP)
- 1 plan détaillé de l'aménagement proposé avec les plantes et les matériaux en couleur
- 1 texte de présentation du projet et 1 argumentaire du parti pris en lien avec le thème (répondant aux attentes de l'article 5).
- 1 chiffrage détaillé du projet avec les plantes et matériaux utilisés (descriptif, quantité et conditionnement prévu).
- 1 planning d'intervention prenant en compte la préparation de la parcelle, son aménagement, son entretien puis son démontage en fin de saison (date estimée d'intervention) et précisant le nombre de jours que cela nécessite et nombre de personnes à mobiliser.
- 1 note explicative concernant l'entretien de la parcelle durant la saison estivale
- Un book présentant vos réalisations antérieures, votre travail (facultatif)
- Une photocopie d'immatriculation SIRET (catégorie 1)
- Un RIB (catégorie 1)

13. Calendrier prévisionnel 2025-2026

- **Vendredi 6 février 2026** : Date limite de l'envoi des dossiers de candidature – cachet de la poste faisant foi.
- **Début février 2026** : Étude des projets par la commission et réunion de sélection des projets par le jury.
- **Mi-février 2026** :
 - Convocation des concepteurs retenus sur dossier pour un échange et une présentation orale des projets, ainsi que pour valider le choix des plantes.
 - Signature des conventions avec les candidats-concepteurs retenus
- **A partir de la 2^{ème} moitié de mars 2026 jusqu'à mi-mai 2026** : intervention sur site, aménagement des parcelles
- **Début mai** : date limite de transmission de la liste des plantes chez nos partenaires (annexe 3) – pour achat par la mairie.
- **Inauguration** : la date vous sera communiqué début avril 2026.
- **Démontage** : En fonction des conditions météorologique le démontage des parcelles se fera avant fin octobre.

Contacts

L'Isle Nature

24 rue du chant du coq, 16140 Saint-Fraigne
05.45.21.57.65 / islenature@saint-fraigne.fr

Personnes référentes :

Laurie BEUZON – Encadrante Technique et responsable des Jardins Éphémères

Pauline Courtois – Encadrante Technique et responsable d'animation

05.45.21.57.65.

aci@saint-fraigne.fr

Annexe 1 Plan des jardins



Concepteur :

Grille d'analyse du projet de parcelle

	Listes et quantités	Descriptif / argumentation des choix	Coût estimatif ou récupération	Temps de montage ou mise en œuvre	Période estimée de l'intervention
Eléments de structure (volume)					
Plantes					
Matériaux annexes (ex : pots, copeaux, petits éléments, ...)					